

Commune de Châteauneuf Val Saint Donat
Alpes de Haute Provence
Compte rendu conseil municipal du lundi 14 MARS 2022

Présents : Frédéric DRAC, Christine PAU, Elodie BUSLIG, Marie-Cornélie GAILLAND, Patrice BARTOLUCCI, Simon ESTUBIER, Pascal DUVET, Bernard DEFIEZ, Donatien CONGY, Thierry FRENDO

Absents : Adeline FIGUIERE, Sylvie VINAY

Secrétaire de Séance : Thierry FRENDO

Pas de procuration.

Le quorum étant atteint,

La séance est ouverte à 20h00 par Frédéric DRAC, Maire.

→ Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal : Vote à l'unanimité

DIA - Liste des décisions 2022

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il a pris les décisions suivantes dans le cadre des délégations accordés au maire par délibération n°2020_14 du 16 juin 2020 :

Concernant les Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA), décisions de ne pas user du droit de préemption pour les biens suivants :

❖ Habitation sise Via Domitia cadastrée section C n°566 et 656

Décision n°2022_01 du 21/02/2022

Déclaration d'Intention d'Aliéner n°01-2022

❖ Habitation sise Les Jas cadastrée section C n°400-401-402-438-480-404

Décision n°2022_02 du 21/02/2022

Déclaration d'Intention d'Aliéner n°02-2022

1.INTERVENTION MOBILITE TERRE

AMRF

**Pour la mobilité
dans la Communauté de
Communes du Jabron Lure
Vançon Durance**

Mobil' terre

**Un Service Civique
au cœur des territoires ruraux**

LE PROGRAMME, EN BREF !

Mobil' terre est un projet co-porté par Unis-Cité et l'Association des Maires Ruraux de France autour d'un intérêt commun, la mobilité !

LES OBJECTIFS DU PROJET MOBIL' TERRE C'EST :

- Sensibiliser aux enjeux de mobilités douces et durables
- Favoriser la connaissance et l'accessibilité aux solutions déjà existantes
- Impulser de nouvelles solutions, co-construites avec les usagers
- Accompagner les personnes les plus en difficulté, dans leurs démarches de mobilité
- Prévenir les conduites à risque dans les pratiques de mobilité pour lever les freins aux modes partagés
- Réduire de manière notable l'usage de la voiture personnelle

NOUS SOMMES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

De par nos tenues Orange, nous sommes visibles et vous nous apercevrez dans vos communes, ou lors d'événements, venez à notre rencontre!!!

NOTRE MISSION, EN BREF !

Nous lions à votre rencontre afin de connaître vos habitudes de déplacements	Nous proposons de réaliser des actions concrètes, que nous créons ensemble, adaptées à vos besoins	Et avec vous, nous mettrons en place des solutions durables et écologiques pour faciliter notre mobilité
--	--	--

POUR PLUS D'INFOS CONTACTEZ NOUS

PAR TELEPHONE : 06.99.58.37.44
PAR MAIL : pieroy@uniscite.fr

2. DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Suite à L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, les employeurs publics territoriaux devront participer au financement d'une complémentaire santé et d'une complémentaire prévoyance souscrites par leurs agents.

La délibération n°47/2016 du 20 octobre 2016 met en place une complémentaire santé à hauteur de 60 euros par mois pour l'adhésion à un contrat labellisé. La délibération n°40/2016 du 28 juillet 2016 met en place une protection sociale complémentaire prévoyance à hauteur de 20 euros par mois pour l'adhésion à un contrat labellisé. Ces montants sont attribués aux agents sur la base d'un temps plein et sont calculés au prorata des heures travaillées.

3. FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2022

La loi du 31 mai 1990 a instauré le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), et qu'il fonctionne grâce au financement du Département et aux contributions volontaires de ses partenaires (CAF, MSA, bailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie et d'eau, communes).

Le Département sollicite la participation de la commune à hauteur de 0.61 € par habitant.

La population légale de la commune de Châteauneuf-Val-Saint-Donat millésimée 2019 entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2022 est de 512 habitants.

La participation de la commune s'élève à 312.32 €

→ Vote à l'unanimité

4. BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2021

Le conseil municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le comptable, pour le budget principal de la commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

→ Vote à l'unanimité

5. BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION 2021

Le conseil municipal, déclare que le compte de gestion du budget annexe des services « eau & assainissement » dressé, pour l'exercice 2021 par le comptable, pour le budget principal de la commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

→ Vote à l'unanimité

6. BUDGET PRINCIPAL M14 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

Monsieur le Maire, Frédéric DRAC, quitte la salle.

La présidence est assurée par Monsieur Patrice BARTOLUCCI, 1^{er} adjoint.

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2021,

1/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés de 2020		182 910.45		52 459.54		235 369.99

Opérations de l'exercice 2021	54 817.89		23 526.10		78 343.99	
TOTAUX	54 817.89	182 910.45	23 526.10	52 459.54	78 343.99	235 369.99
Résultats de clôture		128 092.56		28 933.44		157 026.00
Restes à réaliser			7 533.90	4 826.00		

2/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

→ Vote à l'unanimité

7. BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

La présidence est assurée par Monsieur Patrice BARTOLUCCI, 1^{er} adjoint.

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2021,

1/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe « eau & assainissement », lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés de 2020		2 759.61		108 859.98		111 619.59
Opérations de l'exercice 2021		32 159.18		2 802.49		34 961.67
TOTAUX		34 918.79		111 662.47		146 581.26
Résultats de clôture		34 918.79		111 662.47		146 581.26
Restes à réaliser			16 275.00	14 852.95		

2/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

→ Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire Frédéric DRAC reprend la présidence de la séance.

8. AFFECTATION DES RESULTATS

Point reporté au prochain conseil municipal

9. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CANINE SISTERONAISE CHENIL REFUGE DE SISTERON

Suite à l'Article L 211-22 et L211-24 du code rural, le conseil municipal approuve la convention faite avec l'association canine Sisteronaise – Chenil refuge de Sisteron relative à l'accueil et à la garde des chiens errants ou dangereux et autorise le Maire à signer ladite convention.

→ Vote à l'unanimité

10. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2022

Vote pour l'année 2022 des montants des subventions versées aux associations suivantes.

NOM DES ASSOCIATIONS	MONTANTS
A.S.C.C.	400
U.S.C.A.P.	300
Bushido Karaté Club	200
Amicale des pompiers de Peyruis	150
Club de l'Age d'Or	200
Restos du Cœur des AHP	100
Coopérative scolaire (USEP)	3000
Océan de bonheur	200
TOTAL	4550 EUROS

→ Vote à l'unanimité

Questions diverses : aucune

La séance est levée à 20h45.

Fait à Châteauneuf-Val-Saint-Donat, le 17 mars 2022

Le Maire,
Frédéric DRAC

